



Balaruc le Vieux, le 12 décembre 2019

*Dossier suivi par Florence Sanchez
Secrétaire Service Enfance Jeunesse
Tel : 04 67 18 23 64
Courriel : sej.assistante@ville-balaruclevieux.fr
Ref : Enf-Jeun/Courrier/ouvertureprélèvement*

Objet : *Mise en place du prélèvement automatique- factures SEJ*

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

La ville de Balaruc-le-Vieux a le plaisir de vous informer de la possibilité pour les familles de procéder au règlement de leur facture SEJ par prélèvement automatique sur leur compte bancaire ou postal

Jusqu'à présent cette facture pouvait être acquittée par :

- *Carte bancaire via le portail familles*
- *Espèces, chèques, tickets CESU au bureau du Service Enfance Jeunesse*

*Il vous est donc possible **de choisir le prélèvement automatique.***

Celui-ci sera effectif dès le mois de Février 2020.

Les prélèvements auront lieu le 10 de chaque mois, le montant de la facture correspondant aux prestations du mois précédent.

Pour bénéficier de cette option, il convient d'adresser au secrétariat du SEJ :

- *Le contrat de prélèvement automatique complété et signé, (disponible en téléchargement sur le portail Familles, ou site de la ville, ou au bureau du SEJ)*
- *Un relevé d'identité bancaire ou postal,*
- *Le mandat de prélèvement SEPA disponible au bureau su SEJ.*

Le Service Enfance Jeunesse, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les parents d'élèves, l'expression de mes salutations distinguées.

Norbert CHAPLIN,
Maire

